



Salins-Fontaine

COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté n°262025 du 28 mai 2025, le Maire de Salins-Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur André PENET et Monsieur Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera à la mairie du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12 h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 08h30 à 12h.

Le dossier sera consultable en format papier en mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.salinsfontaine.fr/> et à l'adresse suivante <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Salins-Fontaine, Avenue des Thermes 73600 Salins-Fontaine les :

- Lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00 ;
- Mardi 1er juillet 2025 de 13h30 à 17h00 ;
- Jeudi 17 juillet 2025 de 8h30 à 12h00.

Pendant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>,
- par mail à enquete-publique@salinsfontaine.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> et donc visibles par tous,
- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de Salins-Fontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Salins-Fontaine Avenue des Thermes 73600 SALINS-FONTAINE.

Au terme de l'enquête publique le Conseil Municipal pourra, s'il y a lieu, et suite aux rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°1 du PLU de Salins-Fontaine avant approbation.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Salins-Fontaine et sur le site internet de la commune et sur le site suivant <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

RECEVEZ GRATUITEMENT NOS NEWSLETTERS

la vie nouvelle
LES AFFICHES DE SAVOIE



DROIT & CHIFFRE COLLECTIVITÉS LOCALES

**Nos 2 newsletters
vous permettent de recevoir
gratuitement chaque
semaine toute l'actualité de
votre profession, sélectionnée
par la rédaction**

- ✓ Pages du Barreau
- ✓ Expertise du Chiffre
- ✓ Étude des notaires
- ✓ Collectivités locales

Choisissez la newsletter
de votre choix
en vous inscrivant sur

<http://newsletters.la-vie-nouvelle.fr>